

# LA GARANTIE PERTE FINANCIÈRE.






*Notre protection financière pour votre MINI.*






# LA GARANTIE PERTE FINANCIÈRE\*

## UN COMPLÈMENT D'INDEMNISATION JUSQU'AU SOLDE DE VOTRE CONTRAT DE FINANCEMENT.

Pendant la durée de votre contrat de financement en crédit ou en Location avec Option d'Achat (LOA), en cas de vol <sup>(1)</sup> ou de destruction totale de votre véhicule, **nous vous remboursons** :

	La différence entre :			La franchise de
	<b>Le solde <sup>(2)</sup> de votre contrat de financement</b>			l'assureur principal
	et			
<b>La valeur la plus élevée entre :</b>				<b>Une indemnité complémentaire de 1 000 €</b>
- L'indemnité de l'assureur principal				
et				
- La valeur économique à dire d'expert <sup>(3)</sup>				<b>Une indemnité renouvellement <sup>(4)</sup> de 500 €</b>

### EXEMPLE

	Vous louez un véhicule au sein du réseau MINI et vous optez pour un contrat de financement avec BMW Finance.	▶	Valeur du véhicule : 40 000 €
	Vous subissez un vol <sup>(1)</sup> ou une destruction totale de votre véhicule pendant la durée de votre contrat de financement	▶	Le solde <sup>(2)</sup> de votre contrat de financement au moment du sinistre : 30 000 €
	Vous obtenez une indemnisation de l'assureur principal	▶	Indemnisation assurance : 25 000 € 26 000 € - une franchise de 1 000 €

SANS GARANTIE	AVEC LA GARANTIE PERTE FINANCIÈRE* (SANS RENOUVELLEMENT)	AVEC LA GARANTIE PERTE FINANCIÈRE* (AVEC RENOUVELLEMENT)
<b>Indemnisation de l'assureur principal : 25 000 €</b> (26 000 € - 1 000 € de franchise de l'assureur principal)	<b>Indemnisation de l'assureur principal : 25 000 €</b> (26 000 € - 1 000 € de franchise de l'assureur principal)	<b>Indemnisation de l'assureur principal : 25 000 €</b> (26 000 € - 1 000 € de franchise de l'assureur principal)
x	<b>Indemnisation Garantie Perte Financière : 5 000 € (4 000 € + 1 000 €)</b>	<b>Indemnisation Garantie Perte Financière : 5 000 € (4 000 € + 1 000 €)</b>
x	<b>Indemnité complémentaire : 1 000 €</b>	<b>Indemnités complémentaire et renouvellement <sup>(4)</sup> : 1 000 € + 500 €</b>
<b>POUR SOLDER VOTRE CONTRAT DE FINANCEMENT SOIT 30 000 € :</b>		
<b>Vous devez déboursier : 5 000 €</b>	Pas de dépenses supplémentaires de votre part et <b>vous récupérez 1 000 € en votre faveur</b>	Pas de dépenses supplémentaires de votre part et <b>vous récupérez 1 500 € en votre faveur</b>
<b>- 5 000 €</b>	<b>+ 1 000 €</b>	<b>+ 1 500 €</b>

<sup>(1)</sup> Vol non retrouvé dans un délai de 30 jours suite au sinistre.

<sup>(2)</sup> Le solde du contrat de financement correspond au montant restant dû, au jour du sinistre, à l'exclusion des sommes reportées ou impayées.

<sup>(3)</sup> La valeur économique à dire d'expert au jour du sinistre correspond au montant reporté sur le rapport d'expertise.

<sup>(4)</sup> En cas de renouvellement par un véhicule neuf ou d'occasion au sein du réseau MINI, avec un contrat de financement BMW Finance, dans un délai de 3 mois suite au sinistre.

\* La Garantie Perte Financière est souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126 et MMA IARD - Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros entièrement versé - RCS Le Mans 440 048 882, sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 - France, entreprises régies par le Code des assurances - IDU REP Eco circulaire FR231780\_03XLOT.

BMW Finance, SNC au capital de 87.000.000 Euros, 343 606 448 RCS Versailles, siège social : 5 rue des Hérons - 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée en tant que Courtier en assurance à l'ORIAS sous le numéro 07 00 88 83 (www.oriass.fr).

Document à caractère publicitaire.